



MAIRIE DE

GRAMBOIS

COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE **du conseil municipal du 26 Février 2018**

Résultat de l'analyse des offres pour la construction Groupe scolaire

Le maire explique la rigueur appliquée à ces choix. Le résultat des offres est un peu inférieur à l'estimatif (environ 70 000 €). Il précise que la cantine sera équipée avec du matériel moderne. Certaines options restent en instance et seront validées plus tard.

Accepté à la majorité.

Résultat de l'analyse des offres pour l'Aménagement entrée de ville VRD2

Création d'un parking et sécurisation du carrefour. Limitation de vitesse sur la RD122 et sur le chemin de Barraban. Aides du Département pour certains aménagements.

Le maire évoque le transfert de compétences entre le Région et le Département.

La Commune reste maître d'œuvre et les instances dédommageront la collectivité.

Durée des chantiers : 10 à 15 mois avec un démarrage prévu vers le 10 avril.

Accepté à la majorité.

Modalités de financement et propositions financières - offre Crédit Agricole

Le maire évoque le financement global des opérations (école + entrée de ville). Il rappelle que les subventions et le FCTVA seront disponibles qu'après la réalisation totale des travaux.

Brigitte MARGAILLAN expose la proposition de financement réalisée par le Crédit Agricole qui s'articule de la façon suivante :

400 000 € emprunt

400 000 € crédit relais FCTVA

400 000 € crédit relais subventions

Les crédits relais se feraient sous forme de Dailly.

Les avances réalisées par le Crédit Agricole seraient directement remboursées par les subventions et la TVA.

Jacqueline MICHAUD prend la parole et demande des explications sur le montage financier.

Le maire répond point par point.

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le financement :

Emprunt 400 000 € : 25 ans au taux de 2.04 %

2 abstentions

Crédit relais TVA et subventions

400 000 € FCTVA 0.71 %

2 abstentions

400 000 € – 0.94%

2 abstentions

Convention achat groupé avec l'UGAP pour l'électricité

Le maire explique le fonctionnement de ce dispositif. Cette adhésion permet une économie d'environ 10% sur les factures d'électricité.

La convention est signée pour 3 ans.

Acceptée à l'unanimité.

Informations diverses

- Travaux du Rond-Point au Moulin du Pas.